

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2021

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, HEUZÉ Sophie, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, LIEVRE Manuella, ROUX Olivier, JAUD Sonia, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie, HERVÉ Philippe.

Excusés : BODIN Guillaume, ROULLEAU Franck, BOIDE Christian et BOUGUÉ Raphaël.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15- Présents : 11 - Votants : 11

En préambule du conseil municipal, Mme le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif à la vente d'un terrain impasse de la fourche fendue en modification de la délibération du 12-09-2018 (47/2018).

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**22/2021 – PROLONGATION DU BAIL POUR LA LOCATION DE LA MAISON RUE DU
COMMERCE JUSQU’AU 30 JUIN 2021.**

A la demande des locataires actuels, Mme le Maire propose au conseil de prolonger le bail de la location de la maison rue du commerce jusqu’au 30 juin 2021.

Le départ programmé des locataires est prévu le 30 avril.

Ceci nécessite la rédaction d’un avenant au bail de location.

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve cette proposition.

**23/2021 – REMPLACEMENT DE MME BABIN JOSSELYNE. MISE EN PLACE D’UN
CONTRAT AVEC MULTI SERVICE SUD VENDEE.**

Mme le Maire informe le conseil que Mme Josselyne BABIN agent de la commune est actuellement en arrêt maladie. Elle propose qu’un contrat soit passé avec MULTI SERVICE SUD VENDEE afin qu’elle soit remplacée.

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces utiles.

24/2021 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 47/2018 : VENTE D'UNE

PARCELLE COMMUNALE IMPASSE DE LA FOURCHE FENDUE.

Mme le Maire informe le conseil que la délibération du 12/09/2020 (N° 47/2018) acceptant la proposition d'achat de la parcelle n°70 impasse de la fourche fendue (cadastrée ZP 70 d'une superficie de 445 m2) par M et Mme SABOURIN est incomplète et doit être corrigée :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, précise

Le conseil par 11 voix sur 11 après en avoir délibéré, approuve cette proposition et précise :

- Que le prix de vente est fixé à 1 euro le m2.
- Que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- Qu'il doit être notifié dans l'acte de vente le caractère inconstructible de ce terrain en raison de la servitude de passage du réseau de canalisation des eaux usées et que la collectivité ou son représentant pourra intervenir à tout moment sur ce réseau sans que l'acquéreur puisse s'y opposer ni réclamer de préjudice.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de l'acte et toutes pièces utiles à cette transaction.

26/2021 OPERATION EMBELLISSEMENT FACADES ET TOITURES

Mme le Maire informe le conseil qu'une nouvelle demande de subvention a été formulée par M et Mme IMBERT concernant l'opération embellissement des façades et toitures. (cf la délibération 62/2020 du 14/10/2020)

Le conseil par 11 voix sur 11 approuve cette demande et accepte de verser l'aide communale de 500€ et transmettra la demande à la Communauté de Communes pour obtenir également l'aide allouée.

27/2021 OPERATION EMBELLISSEMENT FACADES ET TOITURES

Mme le Maire informe que M BELAUD a effectué une demande (cf délibération 62-2020 Guichet unique de l'habitat participation financière à l'embellissement des façades et toitures du centre bourg et délibération 09-2021 opération embellissement des façades dans le centre bourg de la commune) mais qu'il a déjà effectué les travaux. Sa demande ne peut donc pas être prise en charge par la communauté de communes car il est précisé expressément que les travaux ne doivent pas avoir débuté.

Le conseil par 11 voix sur 11 décide de maintenir son aide de 500 euros, seule aide que pourra percevoir M BELAUD dans le cadre de cette opération.

28/2021 PLAN DE RELANCE EXCEPTIONNEL DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Dans le cadre de son plan de relance de soutien à l'investissement public local, le Conseil Départemental alloue une enveloppe exceptionnelle aux communes et aux intercommunalités.

Le montant pour la commune de Saint Valérien s'élève à 16 077,56 €.

Les travaux doivent être commencés avant le 31 décembre 2021 et faire l'objet d'un projet d'investissement.

Le conseil municipal remercie le Conseil Départemental et après délibération et à l'unanimité :

- Sollicite la subvention d'un montant de 16 077, 56 € et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

29/2021 BUDGET COMMUNAL : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Cédric Gachignard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Cécile Boucher, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi par 10 voix pour sur 10 votants:

Dépenses de fonctionnement : 249602,37

Recettes de fonctionnement : 372538,57

Excédent de fonctionnement : 122936,20

Dépenses d'investissement : 80269,59

Recettes d'investissement : 63937,33

Déficit d'investissement : 16332,26

Excédent global de clôture : **176765,69**

30/2021 BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 122936,20

Un déficit d'investissement de : 16332,26

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 5535,83

Le besoin net de la section d'investissement est de : 52498,07

Après avoir délibéré par 11 voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068) : 152498,07

Excédent de résultat de Fonctionnement reporté (002): 71229,86

31/2021 BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

32/2021 BUDGET LOTISSEMENT : PRESENTATION DU COMPTE

ADMINISTRATIF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Cédric Gachignard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Cécile Boucher, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi par 10 voix pour sur 10 votants:

Dépenses de fonctionnement : 2311,67

Recettes de fonctionnement : 12160,00

Excédent de fonctionnement : 9848,33

Dépenses d'investissement : 19252,49

Recettes d'investissement : 0,00

Déficit d'investissement : 19252,49

Excédent global de clôture : **145,24**

33/2021 BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 9848,33

Un déficit d'investissement de 19252,49

Après avoir délibéré par 11 voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

Déficit d'investissement reporté (001) : 13954,45

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) de 14099,69

34/2021 BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

QUESTIONS DIVERSES

POINT ECOLE : Effectifs :

Mme le Maire précise au conseil les effectifs envisagés dans le cadre du RPI POUILLE-SAINTE VALERIE. Un rendez-vous a eu lieu le 19 mars à la demande de Mme Carré, inspectrice académique du secteur de Fontenay, avec les communes de Pouillé et de Sainte Valérie pour évoquer l'avenir du RPI et les effectifs prévisionnels.

Année scolaire 2020/21 : 80 élèves

Année scolaire 2021/22 : 79 élèves